

que national, elle devint membre de la famille canadienne ; et si aujourd'hui la province est dans l'embarras, nous avons le devoir de nous porter à son secours. Lorsqu'une conflagration éclata à Hull, nous sommes généreusement venus au secours des victimes de cet incendie ; et cette année nos concitoyens des provinces de l'Ouest ayant besoin de graines de semence, nous avons voté \$2,000,000 pour leur venir en aide. Si nos concitoyens de l'île du Prince-Edouard sont réellement dans l'embarras, pourquoi ne leur tendrions-nous pas une main secourable ? Il est possible que l'obligation de construire ce tunnel ne soit pas consignée dans le pacte fédératif, mais peu importe. Cette entreprise est d'urgence : pourquoi ne construirions-nous pas ce tunnel ? D'ailleurs, la dépense qu'entraînerait l'exécution de ce projet ne serait pas ruineuse. Quand on entreprit le percement du tunnel du Simplon, sous les Alpes, on rencontra des sources d'eau chaude. Cela n'empêcha pas la construction du tunnel, sans qu'il en résulta de frais énorme. Je suis convaincu qu'avec l'outillage moderne on pourrait construire le tunnel en question sans trop grands frais. S'il est possible de le construire moyennant \$10,000,000, je consens volontiers à payer ma part de ce montant, mais je suis parfaitement convaincu que la dépense n'atteindra pas ce chiffre énorme. Sachons courageusement solutionner ce problème. Cherchons d'abord à établir le coût de construction de ce tunnel, et si les frais ne sont pas trop élevés, alors il faut se mettre à l'œuvre sans retard.

M. BARR : Je ne saurais me ranger à l'avis de mon collègue, lorsqu'il affirme que le Gouvernement n'a rien négligé pour remédier à la situation où se trouve l'île du Prince-Edouard, et pour remplir les obligations imposées par le pacte fédératif. J'ai eu beau parcourir le doctier, je n'ai pas réussi à mettre la main sur un rapport parfaitement digne de foi à l'égard de ce tunnel. Le Canada s'étant engagé envers l'île du Prince-Edouard à assurer des communications ininterrompues entre l'île et la terre ferme, comme condition de son entrée dans la Confédération, le Gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs, avait le devoir d'étudier à fond cette question et de soumettre à la Chambre les plans et les devis, afin d'éclairer le pays sur le chiffre de la dépense à exécuter pour remplir les obligations imposées par le traité fédératif. A mon avis, les citoyens de l'île du Prince-Edouard sont bien en lieu de prétendre que ni le Gouvernement actuel ni ses prédécesseurs n'ont tenté d'efforts sérieux, pour remplir les conditions stipulées à l'époque de la confédération. Le Gouvernement précédent, il est vrai, a bien pris certaine mesure en ce sens et a fait préparer un devis estimatif. Dans ce devis estimatif, le coût des travaux est porté à environ \$10,000,000. Quand bien même ce tunnel coûterait deux

M. A. A. WRIGHT.

fois autant, ce serait un judicieux emploi des deniers publics, et un excellent placement dont bénéficieraient le Canada tout entier et en particulier l'île du Prince-Edouard. La nation a le devoir de remplir les obligations contractées envers les différentes provinces. Comme l'a observé l'orateur qui m'a précédé, ce n'est pas là une question d'intérêt provincial, mais c'est un problème national que cette Chambre et le pays ont le devoir de solutionner, si ce projet est réalisable. Nous n'avons pas de données qui nous permettent de dire si ce projet est, oui ou non, réalisable, mais il est bien permis d'affirmer que le Gouvernement a le devoir de se procurer le devis estimatif des dépenses et tous les renseignements qu'il est possible d'obtenir des ingénieurs les plus habiles.

Quant à changer le nom du chemin de fer intercolonial, c'est là une modification d'où il ne saurait rien résulter d'avantageux. Dans la mesure où il est possible d'en juger, il y a eu inégalité de traitement, et, quand bien même le tunnel ne se construirait pas, le ministre des Chemins de fer veillera, j'espère, à l'amélioration du service, afin de lui donner toute la valeur possible. Tout le monde applaudirait à ce geste du ministre, ainsi qu'à la construction du tunnel, du moment que la chose sera réalisable.

L'hon. G. T. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux) : La discussion provoquée par la proposition déposée par l'honorable député (M. J. J. Hughes) a été non seulement intéressante, mais elle fait jaillir nombre de renseignements de haute importance sur la construction du tunnel et autres questions. A mon avis, la discussion qui a roulé sur la construction du tunnel ne cadre guère avec l'esprit qui a inspiré la proposition ; mais, les lumières répandues sur la question, sont toujours dignes d'un favorable accueil, quand bien même elles jailliraient d'objections, remontant à trente années en arrière. Le député de Grenville (M. J. D. Reid) pense que la construction des tunnels devient de plus en plus économique. Dans cette mesure-là au moins, nous avons gagné à temporiser, et nous avons tout intérêt à ajourner autant que possible la construction du tunnel, qui deviendra de plus en plus économique.

M. J. D. REID : Pourvu que nous n'attendions pas trop longtemps.

L'hon. M. GRAHAM : L'honorable député, naturellement, ne verrait pas d'un bon œil, qu'on temporisât trop longtemps ; quoi qu'il en soit, c'est une question de haute importance non seulement pour l'île du Prince-Edouard, mais pour tout le Canada. Il ne s'agit pas d'une question n'intéressant qu'une partie de la Confédération ; car, je refuserais de discuter ces questions à pareil point de vue ; ce n'est pas ainsi qu'on obtient les meilleurs résultats ou qu'on assure cette unité nationale, objet de tous nos vœux.